



Communiqué de presse

26 juin 2025

Les administrateurs du Parc national des Cévennes s'opposent à une modification du statut des parcs nationaux

Le 26 juin, les administrateurs du Parc national ont adopté une motion relative aux projets de modifications du statut des parcs nationaux et en particulier celui des Cévennes, dans le cadre du projet du gouvernement de diminuer d'un tiers le nombre de ses opérateurs.

La séance du conseil d'administration a débuté par une prise de parole du représentant du personnel du Parc, Laurent Bernard, en présence d'une trentaine d'agents de l'établissement public. Une déclaration pour exprimer l'inquiétude du personnel de l'établissement public face aux rumeurs d'un projet de fusion des parcs nationaux avec l'Office français de la Biodiversité (OFB). « *Nous refusons catégoriquement ce projet et pas seulement en raison des postes qui seront nécessairement supprimés. Nous sommes très attachés à l'ancrage territorial du Parc et une telle réforme irait en contradiction avec l'intérêt de l'établissement qui travaille au quotidien au plus près des acteurs locaux. (...). Même si les défis sont grands et les débats animés, nous sommes fiers d'avoir autour de cette table des représentants d'agriculteurs, de chasseurs, de forestiers, d'élus, d'associations de défense de l'environnement (...) qui s'entendent pour prendre des décisions sur la vie du territoire* ».

Les administrateurs du Parc ont ensuite adopté une motion lue par Stéphan Maurin, président du Parc. Dans celle-ci, « *les membres du CA alertent le gouvernement sur leur remise en cause et s'opposent à une éventuelle fusion ou modification qui les couperaient de leur ancrage territorial. Ceci conduirait à une recentralisation des décisions allant totalement à l'encontre de leur intérêt premier : être au plus près des acteurs concernés et des problématiques environnementales concrètes des territoires. Considérant qu'une absence de capacité de décision adaptée au contexte socio-économique et politique local, notamment sur les objectifs, les moyens et les financements, fragiliserait l'équilibre du contrat passé entre l'État, l'établissement public, les communes de l'aire d'adhésion et l'ensemble des partenaires ayant contribué à la rédaction de la Charte. La parole de l'État et des membres du CA s'en trouverait fortement discréditée. Le modèle actuel des parcs nationaux est unanimement reconnu comme un outil statutaire*



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

parfaitement adapté aux politiques de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable prônées par les gouvernements successifs, tout en restant au plus près des acteurs du territoire ».

Les administrateurs ont délibéré sur :

Approbation du budget rectificatif n°1

En 2025, les effectifs du Parc national se sont établis à 84,3 Équivalents Temps Plein Travaillés (ETPT). Les dépenses au cours de l'année s'élèvent à 9 123 206 €. Les recettes encaissées s'élèvent quant à elles à 8 830 198 €. Elles sont en augmentation de 685 000€, ce qui améliore les indicateurs financiers de l'établissement par rapport au budget initial 2025. Le solde budgétaire de l'établissement s'améliore de 825 000 € en raison notamment d'une enveloppe de 455 000 € attribuée dans le cadre de la stratégie Nationale de Biodiversité pour financer des projets jusqu'au 31 décembre 2030.

Approbation des modalités de chasse dans le cœur du Parc au titre de la campagne 2025-206

En 2024-2025, les taux de réalisation des plans de chasse se sont établis à 62 % pour le Cerf et 67 % pour le Chevreuil. Les suivis d'indices semblent montrer une stabilisation des populations cervidés et au regard des retours des chasseurs indiquant qu'il voyaient de moins en moins d'animaux, les plans de chasse seront abaissés de 21 % pour le Cerf et de 11 % pour le Chevreuil pour la campagne 2025-2026, avec l'introduction d'une mesure d'adaptation de +10 % si certains secteurs venaient à saturer leurs objectifs de prélèvement.

Le report de la chasse après la période de brame dans les zones de tranquillité du Mont Lozère, de Fontmort et de Barrandon est maintenu.

Informations :

État d'avancement des travaux sur l'évaluation finale de la charte

Les entretiens et les enquêtes concernant l'évaluation finale de la charte se poursuivent.

À ce jour :

- 3 réunions se sont déroulées au Vigan, Collet de Dèze et Florac, rassemblant une cinquantaine d'élus.
- 3 ateliers ont été organisés sur les thématiques de l'agriculture, la forêt, l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- 80 agents du Parc, membres des commissions thématiques et administrateurs ont répondu à l'enquête en ligne.
- 10 entretiens ont eu lieu avec les services du Parc, le Conseil économique, social et culturel, ainsi que le Conseil scientifique.
- 5 entretiens se sont déroulés avec les commissions thématiques du Parc.

Les entretiens avec les partenaires clés du Parc se poursuivront jusqu'au mois d'août. L'objectif reste de pouvoir faire délibérer le conseil d'administration sur les évolutions de la charte (reconduction, modification ou révision) à la fin de l'année.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

Contribution de l'établissement à l'analyse des impacts de la centrale biomasse de Provence sur le territoire du Parc.

Le préfet de la région PACA qui instruit ce projet a consulté le Parc national afin de recueillir son avis technique. Même si le projet d'approvisionnement de la centrale biomasse ne concerne pas directement le cœur de Parc, l'établissement a rappelé dans son avis la nécessité de respecter les 15 engagements de sa charte des bonnes pratiques en matière de gestion forestière et d'avoir un suivi transparent des chantiers de prélèvement. L'établissement a demandé à être associé au comité de suivi de ce projet.

Journée sur le Loup du 25 avril

Au regard des retours positifs sur la journée dédiée au loup du 25 avril 2025 (journée destinée aux membres du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil économique, social et culturel) et de la prédateur importante qui touche actuellement le territoire, le président du conseil d'administration a indiqué qu'une poursuite des échanges sur ce sujet complexe de la prédateur au sein d'un parc national qui accompagne un pastoralisme internationalement reconnu reste à organiser.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières